

---

---

## L'Europe sans barrière de Jacques Cœur, cinq siècles avant le Traité de Rome

---

---

Jean-Marie THIVEAUD

118

**A** l'approche de l' « Acte unique » et des perspectives de 1992, l'Europe s'interroge sur les conditions de son unité financière. Le « Livre blanc » proposé par la C.E.E. en 1985 invite ainsi les Etats membres à « l'élimination des frontières physiques, techniques et fiscales », reprenant l'essentiel des recommandations d'un rapport d'experts de 1966, dit « rapport Segré ».

*« Le développement d'un marché européen des capitaux, indique ce rapport, présente un retard certain par rapport aux progrès dans d'autres domaines de l'union économique en voie de réalisation au sein de la communauté... Un marché européen des capitaux constitue non seulement une condition préalable à la réalisation d'une union monétaire, mais également... une condition du fonctionnement sans heurts du régime actuel des paiements... il se présentera comme un réseau de transactions... qui s'étendra à l'ensemble des circuits financiers... »*

Intervenant dix ans après la signature du Traité de Rome, le « rapport Segré » garde aujourd'hui toute son actualité. Les barrières, entraves, contraintes ou frontières dont il recommandait déjà la disparition, continuent de hérisser le monde financier européen.

D'anniversaires chargés de regrets en souhaits empreints de nostalgie, l'on en vient à rêver de quelque âge d'or où l'Europe ignorait les frontières.

Curieusement pourtant, le Traité de Rome, en 1957, commémore très exactement, à quelques jours ou mois près, le cinquième centenaire de la mort de Jacques Cœur.

Or les historiens économistes s'accordent à dire que jamais, sans doute, jusqu'à la création de la C.E.E., l'Europe n'a connu une unité financière comparable à celle des derniers temps du Moyen-Age, vers 1450, un demi-millénaire plus tôt.

Dans ces troubles années d'un Moyen-Age à son déclin, en ces temps « où la vie avait le goût du sang et des roses », Jacques Cœur incarne à la perfection, et dans les excès même de son étrange destin, la grande révolution des échanges européens au xv<sup>e</sup> siècle. Il meurt dans une île du Levant, seul et banni par son Roi, à la veille de l'explosion d'un monde qui, avec les Grandes découvertes et leurs conséquences économiques, financières, monétaires, va transformer l'Europe.

Lentement élaboré depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, sur les chemins marchands et les places des foires, le double ensemble commercial et financier a tissé sur l'Europe un réseau complexe de transactions et d'interdépendances, dont le maillage serré couvre le vieux continent, de la mer du Nord aux rivages d'Egypte, de l'Atlantique à l'Ukraine.

Les travaux historiques de ces quarante dernières années ont convaincu l'opinion éclairée que cette première Europe des affaires a, et de

## L' HISTOIRE AU PRÉSENT

longue date, précédé l'Europe des institutions, préfigurant, dans la juste mesure des comparaisons possibles, certaines exigences tout à fait contemporaines.

Des recherches approfondies manquent encore, qui permettraient de démontrer le haut niveau de l'organisation internationale de ce monde financier du dernier Moyen-Age.

Des règles strictes y conduisent les transactions commerciales, dans le maquis sophistiqué des manœuvres et des précautions financières.

En quelques siècles l'outillage bancaire se perfectionne, les instruments du crédit et les supports monétaires se diversifient pour servir de base aux développements des temps modernes.

Les marchands-banquiers du xv<sup>e</sup> siècle manipulent savamment de vastes dispositifs transfrontières qui participent, d'ailleurs, plus ou moins de l'édification simultanée des Etats et de leurs systèmes économiques et financiers respectifs.

Cette distance, au surplomb des frontières nationales qui se dressent peu à peu, entraînera leur progressif affaiblissement et le morcellement de l'union financière.

Toute puissante au xv<sup>e</sup> siècle, cette Banque européenne à l'ubiquité légendaire, perd de son influence, lorsque, dans les années prospères du xvi<sup>e</sup> siècle, l'économie des Royaumes se structure et prend des formes nouvelles. L'essor économique, en France, en Espagne, en Angleterre ou sur les terres impériales, est bientôt accompagné de vraies politiques monétaires, de réglementations douanières ou de mesures commerciales au rythme des évolutions du pouvoir de l'Etat.

La nouvelle expansion commerciale et manufacturière du xvi<sup>e</sup> siècle qui conforte chaque grande nation en Europe, par un élargissement de la base métallique et une relative stabilité monétaire, s'appuie pourtant sur les pratiques du siècle précédent.

En effet, le grand édifice des moyens fiduciaires de paiement et de crédit construit par les marchands-banquiers du dernier Moyen-Age avait, cent ans durant, réussi l'unité d'une Europe financière en dépit (ou à cause) des nations en guerre.

Un bref extrait de l'une des pièces accumulées lors du procès de Jacques Cœur illustre assez clairement cette communauté des marchands et financiers de l'Europe du xv<sup>e</sup> siècle. [encadré 1]

119

1

Le Journal de Jean Dauvet est conservé aux Archives Nationales sous la cote KK 328.

Il a fait l'objet d'une édition intégrale par Michel Mollat en 1952-1953. (*Les Affaires de Jacques Cœur, Journal du Procureur Dauvet, procès-verbaux de séquestre et d'adjudication*, édité par M. Mollat et al., Paris, Sevpen, 1952-1953, 2 t.)

Les pièces du procès de Jacques Cœur sont réparties entre de nombreux manuscrits conservés aux Archives Nationales, à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Les archives de Bruges, de Barcelone, du Vatican, de Naples, etc., détiennent de multiples témoignages dont l'essentiel demeure inédit.

Les travaux sur Jacques Cœur restent encore rares et toujours très ponctuels. Les quelques biographies récentes sont sous une forme plus littéraire que scientifique.

Les lecteurs curieux de l'Europe médiévale se reporteront avec profit aux 3 volumes de "The Cambridge Economic History of Europe", C. University Press., 1966 → Voir également, N.J.G. Pounds, *An economic history of mediæval Europe*, New-York, Longman, 1974.

« Ce jour, 29<sup>e</sup> de juillet 1454, sont comparus devant moi, sire Otto Castellani, d'une part et Jean de Bardi, marchand de Florence, demeurant en Avignon, d'autre part... sire Otto me dit et exposa que... de Bardi était tenu au Roi en la somme de dix marcs d'or qu'Antoine Noir, facteur de Jacques Cœur, lui avait délivrée... par une lettre de change, avant la prise de Jacques Cœur. Et de Bardi avait promis de faire délivrer cette somme à Pierre Joubert, à la foire d'août de Genève, l'an 1451... De Bardi a persisté à demander que sa lettre de change lui soit rendue avant qu'il soit contraint à payer ladite somme...

A quoi sire Otto a répondu que la dite lettre ne se peut trouver ni recouvrer pour le moment, mais a dit et ouvert que ledit de Bardi fasse sa seconde ou tierce lettre de change et que l'on fera faire sur elle quittance au dit Pierre Joubert...

De Bardi a dit que pour l'honneur du Roi il en sera content, mais que l'on ait regard à la valeur

*que le marc d'or valait à ladite foire d'août 1451 et aux dépenses faites par lui en cette matière...*

*Finalemment, après que j'ai eu avis sur ce point avec Secondino Bossavini et Felippo Baroncelli, marchands notables de cette ville de Montpellier, j'ai appointé et ordonné que de Bardi baillerait sa tierce lettre de change, que Pierre Joubert lui en ferait quittance et que sire Otto lui en ferait promesse et cédulle.*

*Ce qui a été fait, et ce faisant j'ai fait commandement de bailler et délivrer à sire Otto lesdits 10 marcs d'or, à raison de 120 moutons pour marc, et pour les dépenses faites par ledit de Bardi je lui ai taxé 12 écus qui seront rabattus de ladite somme de dix marcs d'or. »*

A la façon d'une enluminure de l'époque, ce texte met en scène la communauté des marchands-banquiers européens, leurs méthodes de travail, face à ce pouvoir royal qui veut, alors, conduire de pair Justice et Finances.

Les acteurs, l'enjeu du conflit, les termes du dénouement évoquent en raccourci ce monde en pleine évolution.

Le rédacteur, qui tient le rôle principal, est Jean Dauvet, procureur général du Parlement de Paris, maître du procès de J. Cœur. Cette belle figure de l'histoire administrative est le type achevé du grand officier royal qui apparaît à cette époque pour tracer les fondations des Etats modernes. Il est de toutes les grandes affaires des règnes de Charles VII et Louis XI. Juriste, fiscaliste, diplomate, il est le serviteur zélé du pouvoir royal qui construit en parallèle les systèmes financier et judiciaire.

Le premier plaignant, Otto Castellani, a laissé un souvenir plus sinistre mais son profil n'est pas moins significatif. Il est l'adversaire acharné de Jacques Cœur, l'instrument de sa chute, son accusateur impitoyable. Dix ans durant, il médite la perte de l'Argentier du roi, avant d'accaparer ses biens et de lui succéder dans sa charge. Pâle et ténébreuse doublure de sa victime, Castellani vient de Florence où il se prétend allié aux Médicis. Il apparaît d'abord à Toulouse comme changeur et banquier et se place dans le sillage du pouvoir royal montant. Financier privé, il suit une carrière parallèle d'officier des finances publiques. Ses contemporains le décrivent comme un aventurier malhonnête, rapace et sans scrupule. Il est d'ailleurs arrêté à son tour en 1457, et finit ses jours en prison, en 1471.

2

#### ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES SUR JACQUES CŒUR

Né autour de 1400 en Berri, Jacques Cœur trafique dans le Levant dès 1421-1428. En 1427, il est monnayeur de Bourges, maître des monnaies à Paris en 1436, Argentier du roi en 1439, Commissaire aux Etats de Languedoc et Conseiller du roi en 1441. De 1440 à 1450 il multiplie affaires privées et négociations publiques, contribue à l'élaboration des grandes ordonnances royales, conduit plusieurs missions diplomatiques capitales en Europe. Il prête au roi, en 1449, les fonds de la reconquête de la Normandie et en 1451 de la Guyenne. Arrêté en 1451 sur dénonciation calomnieuse, son procès dure deux ans. Condamné en 1453 à la confiscation et au bannissement il est gardé en prison. Il s'évade en 1455, rejoint le pape qui le nomme capitaine général des galères. Il meurt à l'île de Chio, fin 1456-début 1457, durant une campagne contre les Turcs.

Le second plaignant, Jean de Bardi, marchand florentin, appartient à cette grande famille de banquiers de Florence qui a fait, un siècle plus tôt, une banqueroute spectaculaire, lorsque le roi d'Angleterre, Edouard III n'a plus remboursé ses dettes. Ce Bardi est établi en Avignon, terre pontificale, nœud du trafic entre les Alpes et le Rhône, le Rhin et la Mer.

Les témoins cités ne sont pas moins exemplaires.

Antoine Noir est l'un des grands « facteurs » de Jacques Cœur, évoluant dans la zone méridionale de leur consortium, entre Montpellier et Toulouse, Naples et Barcelone, où il dirige des troupes de commis et facteurs. Il a su préserver les biens de son maître en Aragon et en Italie après le procès dont les pièces le montrent encore trafiquant vers la Barbarie, Rhodes ou Alexandrie.

Pierre Joubert, autre grand associé de Jacques Cœur, avec qui « il a signé une compagnie » vingt ans plus tôt, est l'administrateur des biens de l'Argentier, à Bourges et en Bourbonnais où sont concentrées les réserves foncières et immobilières. Fidèle partenaire il prend en charge les plus

## L' HISTOIRE AU PRÉSENT

jeunes enfants de J. Cœur lors de l'emprisonnement de leur père.

Les autres personnages appartiennent à la même communauté marchande. S'ils ont, durant les années heureuses, largement collaboré avec Jacques Cœur, ils sont passés désormais dans le camp opposé. Secondino Bossavini et Felippo Baroncelli sont des Italiens installés dans cette ville de Montpellier qui a connu avec Jacques Cœur son apogée commerciale, par les échanges de la France avec le Midi européen et le Levant. Comme leurs amis Dandrea, Bucelli, Cervelli, eux aussi Languedociens de circonstance, partenaires puis accusateurs de Jacques Cœur, ils sont alliés aux familles bancaires des places de Gênes, Lucques, Florence ou Pise. Quelques historiens, par aimable hypothèse, ont d'ailleurs imaginé « un lobby italien » voué à la perte de Jacques Cœur lorsque son empire fit — ce qui est incontestable — ombrager aux villes marchandes du bassin méditerranéen.

Tous ces gens ignorent frontières et territoires. Les liens familiaux, les réseaux d'intermédiaires, les voyages incessants et plus encore les instruments financiers favorisent, malgré la pluralité des espaces commerciaux et des espèces monétaires, une sorte de communauté des échanges à l'échelle européenne.

Ce texte met ainsi en lumière les deux grands instruments traditionnels qui vont connaître un essor et une diffusion multiséculaires.

### 3

#### REPERES CHRONOLOGIQUES

1403	naissance de Charles VII
1410	naissance de Jeanne d'Arc
1415	Azincourt
1422	mort de Charles VI
1423	naissance de Louis XI
1429	l'aventure de Jeanne d'Arc, sacre de Charles VII
1431	{ naissance de François Villon mort de Jeanne d'Arc
1436	prise de Paris
1449	Entrée de Charles VII à Rouen
1453	prise de Constantinople par les Turcs
1461	mort de Charles VII

La « *cédulle* » ou « *obligation* » qui intervient au dénouement de l'affaire en cause, est une reconnaissance de dette portant engagement de paiement à date fixe. Premier outil des échanges jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la cédulle figure par centaine dans les comptes de Jacques Cœur. Elle s'articule en général sur le terme des foires et ouvre ainsi un crédit de six à douze mois, ajusté au cycle lent de rotation des marchandises. La cédulle est l'outil commun des marchands, grands ou petits, les différences se marquant seulement par les valeurs mises en mouvement.

La « *lettre de change* », au contraire, qui est ici l'enjeu précis du débat, est un instrument réservé au monde plus étroit des grands marchands-banquiers de l'Europe des affaires. Elle apparaît dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle et continue jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle de jouer un rôle considérable dans les circulations fiduciaires en Europe, et même longtemps après l'apparition du chèque.

Les travaux historiques récents ont anéanti l'idée fantaisiste et néanmoins trop souvent reçue, qui ne voit dans la lettre de change qu'un seul moyen de paiement des transactions commerciales. Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle elle est au contraire un instrument très souple pour de vastes mouvements financiers internationaux et qui se révèle d'un maniement fort simple.

Le document cité ici en porte témoignage. Cette lettre de change, obéit au schéma le plus courant qui met en place quatre parties. Jacques Cœur (donc le Roi et, en son nom Otto Castellani) est le preneur final de cette lettre qui a été souscrite par Jean Bardi, auprès d'Antoine Noir, remetteur qui transmet à Pierre Joubert, l'accepteur. Le texte ne précise pas si cette lettre porte sur le produit d'une vente de marchandise ou se limite à une double opération de crédit et de change.

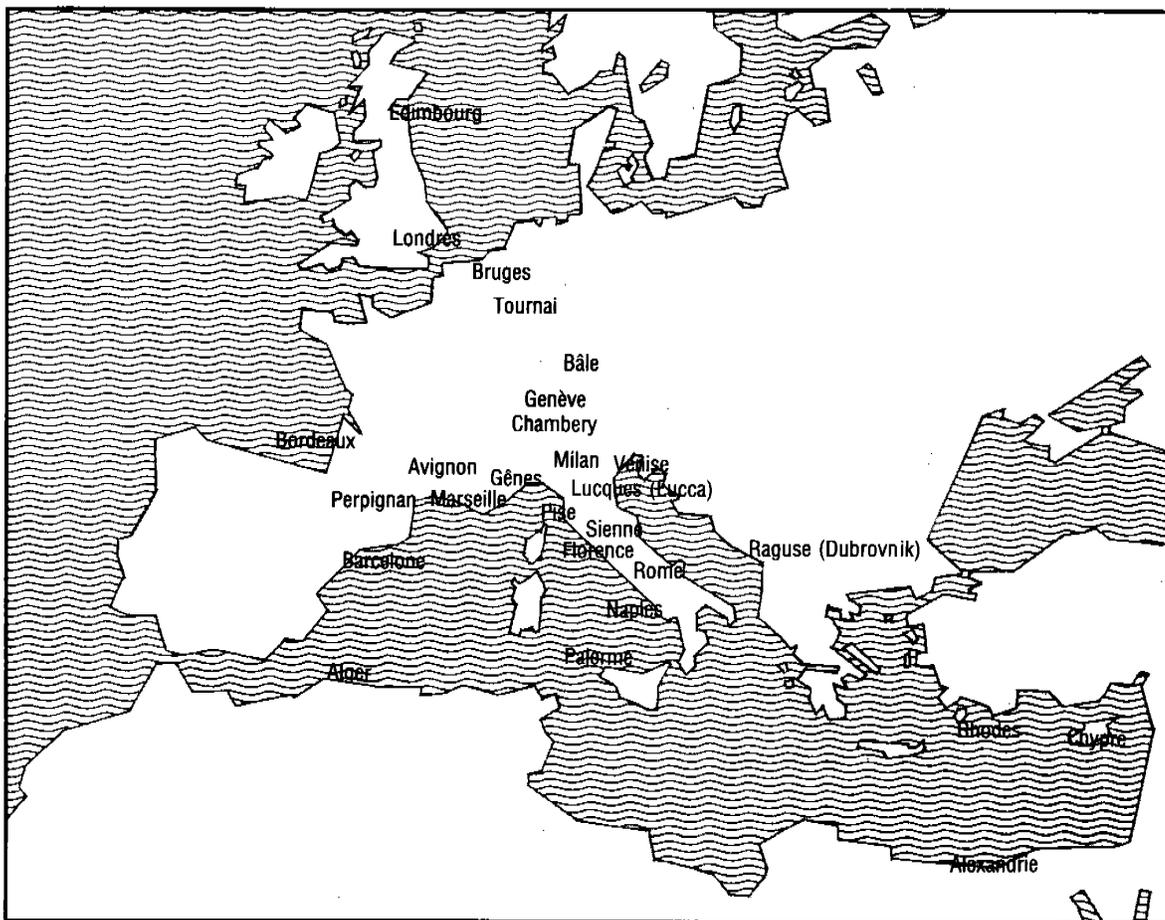
Cette pratique, qui est encore exceptionnelle en France à cette époque, ne fait d'ailleurs l'objet que de très rares mentions dans les pièces comptables de Jacques Cœur à son procès. Elle organise des terminaisons généralement courtes, fixées par les « tables d'usage ». Vers la même période, les délais d'usage en vigueur à Florence mettent Londres à 90 jours, Barcelone et Bruges à 60 jours, Avignon à 30, Rome à 10, Gênes à 8, Venise à 5, Pise à 3. Genève, par contre, comme l'indique justement la lettre de Jacques Cœur, bénéficie du « terme de sa foire ». Genève est

## L'HISTOIRE AU PRÉSENT

Cette carte a été dressée d'après les mentions géographiques contenues dans le Journal de Dauvet en référence à des transactions précises de Jacques Cœur citées au procès. Elle indique les villes étrangères où s'exerçait l'action de ce marchand et de ses associés, à une époque où Bordeaux est anglais, Marseille au Royaume de Sicile et Avignon ville pontificale.

Pour couvrir de façon à peu près exhaustive l'espace européen des relations commerciales — et sans doute celles-même de J. Cœur — il faudrait y ajouter les places allemandes, scandinaves et l'Europe orientale dont il n'est pas fait mention dans la procédure judiciaire de 1452-54-.

### L'EUROPE FINANCIÈRE AU TEMPS DE JACQUES CŒUR



## L' HISTOIRE AU PRÉSENT

encore à cette date la plus grande foire des paiements, la « clearing house » et le centre commercial de l'Europe. Son évocation, dans ce texte, est d'autant plus symbolique que Genève, moins de dix ans plus tard, va péricliter au profit de Lyon, précisément lorsque le roi de France, Louis XI, inaugure les grandes réglementations commerciales et douanières et dresse les premières barrières au cœur de l'Europe transparente des marchands.

Le représentant de Charles VII, en 1454, affecte d'effacer les frontières géographiques ou monétaires. Il organise le règlement de l'affaire en des termes qui prouvent bien la grande souplesse de cet instrument financier.

La lettre fait l'objet d'une troisième souscription pour être acquittée par l'accepteur initialement prévu et elle est transformée en « obligation » sur le preneur ultime. L'honneur du roi, preneur en lieu et place de Jacques Cœur, est donc sauf, grâce au zèle de son procureur et à la compréhension du plaideur dès lors que le justicier royal lui tient compte des frais financiers à sa charge.

Les savants calculs d'indexation et de conversion qui servent de conclusion au jugement illustrent, sans besoin de commentaire, et cette pluralité des espèces qui animent les échanges européens et l'aisance des banquiers comme des juges pour manipuler ces valeurs diverses et mouvantes. Tous savent, qu'à Montpellier, en 1454, le marc d'or vaut environ 97 livres 15 sous, que l'écu d'or étant de 72 au marc, le mouton vaut 3 livres et demie, et que mille ducats vénitiens font « huit cent écus de France courants ».

Ainsi fut jouée cette banale scène procédurière, à Montpellier, un jour d'été 1454, près de la

place où la « Grande Loge des marchands » dressait ses murs, inachevés pour cause du procès, devant l'église de Notre-Dame des Tables, patronne des banquiers.

Cette Europe financière, unie encore au-dessus des frontières, s'est alliée ce jour-là au pouvoir royal naissant qui va bientôt la défaire, pour liquider la fortune de Jacques Cœur, le prince des marchands, le Conseiller du roi, l'universel prêteur de son temps. Cet homme qui faisait à lui seul autant d'affaires que tous les marchands d'Italie reste dans l'histoire de France une exception singulière et paradoxale.

Premier et unique marchand français de cette stature, il réussit en trafiquant vers le Levant lorsque le monde va basculer bientôt à l'Occident. Mettant sa fortune au service du roi, ce banquier privé devenu conseiller royal, élabore les premières « grandes ordonnances » et organise une sorte de pré-capitalisme d'Etat qui bientôt le dévore.

François Villon évoque, dans son « Grand Testament », l'ombre de l'Argentier mort sans feu ni lieu :

... « *Homme ne te doulose tant*  
« *Et ne demaine tel douleur,*  
« *Se tu n'as tant que Jacques Cœur.*  
« *Myeux vault vivre soubz gros bureaux,*  
« *Pauvre, qu'avoir esté seigneur,*  
« *Et pourrir, soubz riches tombeaux.*  
« *Qu'avoir esté seigneur ! Que dys ?*  
« *Seigneur, hélas ! ne l'est-il mais ?*  
« *Son lieu ne congnaistra jamais.*

123